

RÈGLEMENT PARTICULIER

Rallye X de Sanair



(Version 2024-03-11)

21 Avril 2024

MSUBear.ca



MANULIFT



AUTORITÉ SPORTIVE

L'événement se déroulera conformément aux règlements sportifs de Rallye Sport Québec et de CARS.
Ces documents sont disponibles sur leurs sites respectifs

<u>TITRE</u>	RallyeX de Sanair 2024 5 ^e manche du championnat de RallyeX RSQ 2024.
<u>ROUTES</u>	Les épreuves se dérouleront sur une surface asphaltée. Le rallye X de Sanair se déroulera sur le site du complexe de sports motorisés Sanair avec des transits sur les chemins publics.
<u>Club organisateur</u>	Club Autos Sport La Licorne
<u>Coordonnateur</u>	Francois East
<u>Registraire</u>	Renault Jacques
<u>Inscription sur place</u>	Caroline Gascon et Renault Jacques
<u>Responsable de la sécurité</u>	Gabriel Monette et Pierre-Olivier Chiasson
<u>Responsable des routes</u>	Pierre-Olivier Chiasson et Yannick Lefebvre
<u>Inspection technique</u>	Philippe Guertin
<u>Responsable des bénévoles</u>	David Olivier Blouin
<u>Responsable de la compilation</u>	Rally Scoring
<u>Commissaire</u>	Olivier Corbeil
<u>QUARTIER GÉNÉRAL</u>	Sanair Super SpeedWay 830 Grand rang Saint-François (route 235) Saint-Pie, Québec J0H 1W0
<u>COURS D'INITIATION AU RALLYE - SÉCURITÉ</u>	Donné par vidéoconférence selon la demande
<u>INSPECTION TECHNIQUE</u>	Aire de service

INSCRIPTION

- Inscription RallyeX Reçues entre le 8 mars et le 3 avril 18h	<u>250\$</u>
- Inscription Tardive RallyeX Reçues entre le 3 avril et le 21 avril 8h	<u>275\$</u>
- Inscription RallyeX en combinaison avec Rallye de Performance	<u>125\$</u>
- Cours initiation au Rallye - sécurité	<u>125\$</u>
- Membership CASLL**	<u>65\$</u>
- Licence de Base RSQ**	<u>40\$</u>

Les inscriptions sont faites sur Jotform disponible au lien suivant : **Inscription**

Pour les paiements par virement Interac, veuillez utiliser l'adresse courriel suivante: paiement@casll.qc.ca. La réponse pour le transfert doit être Sanair

~~Tous les paiements par chèque sont payables au **Club Autos Sport la Licorne** et peuvent être envoyés par la poste au : **110 des Rigoles App. 401, Québec, QC G3K 0P1**. Les chèques doivent d'ailleurs être datés du **21 avril 2024**.~~

Il n'y a pas de limite de nombre d'inscriptions au RallyeX, nous devons avoir reçu votre formulaire dûment complété ainsi que le paiement total de votre inscription avant les dates limites indiquées ci-haut. Il sera possible de s'inscrire sur place.

En cas de besoin, votre demande d'annulation peut être envoyée par courriel au info@casll.qc.ca.

La totalité des frais d'inscription sera remboursée sur avis d'annulation signifié avant jeudi le 18 avril 18h00. Aucun remboursement ne sera accordé si la demande est reçue après cette date/heure.

Nous suggérons demandons à chaque équipage d'apporter un cadeau destiné aux bénévoles (valeur suggérée d'environ 20\$).

HORAIRE

Date	Heures	Description
Vendredi 8 mars 2024	18h00	Publication des règlements particuliers Ouverture de la période d'inscription régulière
Mercredi 3 avril 2024	18h00	Fin de la période d'inscription régulière Ouverture de la période d'inscription tardive
Date à déterminer	À venir	Session de formation d'initiation au rallye
Dimanche 21 avril	6h00	Ouverture de l'aire de service
	6h30	Vérification des papiers et des inscriptions inspection technique
	8h00	Réunion des compétiteurs
	8h15	Reconnaissance
	9h30 approx.	Début du Rallye-X
	15h00 approx.	Fin du Rallye-X et podium

ADMISSIBILITÉ

~~Tous les compétiteurs (pilotes et copilotes) qui veulent compter des points au championnat RallyeX RSQ doivent être membres du CASLL ou tout autre club affilié à RSQ.~~

Chaque membre d'équipage doit être un membre en règle pour l'année 2024 d'un club affilié à Rallye Sport Québec (RSQ).

L'abonnement au CASLL est disponible au [lien suivant](#).

Chacun des concurrents devra posséder la licence de compétition émise par RSQ pour participer au rallye X. Les détenteurs d'une licence de compétition valide de CARS n'auront pas besoin de se procurer celle de RSQ.

Les compétiteurs doivent se conformer aux règlements sportifs de Rallye-Cross de CARS.

Les pilotes ayant déjà participé à un événement de rallye de performance ~~seront exclus des plaques d'événements et~~ du pointage.

CATÉGORIE

Selon règlements RSQ (classe 4 roues motrices, classe 2 roues motrices et classe VTT)

Les côte à côte (SXS) seront admis à ce rallye X. Toutefois les véhicules de type SXS devront respecter les règles de sécurité du véhicule disponible en annexe de ce document.

*****IMPORTANT : Les SXS ne sont pas permis de circuler sur les voies publiques. Les compétiteurs qui souhaitent courir avec un tel véhicule doivent planifier un transport sur remorque pour les transits sur route publique*****

Podiums

- Auto 4 roues motrices
- Auto 2 roues motrices
- SXS Classement general

L'événement est un RallyeX sur circuit fermé.

~~Le pilote et le copilote doivent porter des casques conformes à l'article RNR 11.1.6 de CARS, ou portant l'inscription Snell Memorial Foundation M2010 ou SA2010, ou plus récente.~~

Tout compétiteur participant à des épreuves de classement devra porter un casque conforme aux normes de CARS - article RNR 11.1.6 - OU - Snell 2015 ou plus récent.

Voitures sans cages : RNR 27.3.3.1 A

Voitures avec cages : RNR 27.3.3.1 C

SXS : RNR 27.3.3.2 A

Une voiture participant au Rallye X n'a pas besoin d'arceau de sécurité, elle doit être immatriculée et assurée pour circuler sur les routes et en bon état de fonctionnement. Aucun objet libre ne doit être dans la voiture et tous les objets nécessaires devront être fixés solidement.

Les voitures sans cage doivent avoir des ceintures à 3 points maximum (d'origine).

Si la voiture possède un arceau, il doit être conforme aux Normes de CARS article RNR 12.3.2 ou sous approbation de l'inspecteur qui jugera de la sécurité de celui-ci. Il faudra avoir, au minimum, les équipements, non à jour, mais en bon état, suivant:

- Harnais de sécurité (5 ou 6 points)
- ~~HANS Device~~
Système Hans® ou Système Hybrid® fortement suggéré
- Tous les sièges des occupants doivent être homologués par la FIA

Pendant l'événement, les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout véhicule ou personne de continuer à participer à l'événement pour des raisons de danger dû soit à l'état du véhicule ou à la conduite de la personne

Les numéros de compétition et la publicité fournis par l'organisation devront être affichés sur la voiture. Ils seront distribués lors de l'inscription la journée même.

Pneus

Les pneus ~~sont libres, mais~~ doivent être dans une condition jugée sécuritaire. Cependant, les pneus lisses (slicks) sont interdits.

Les documents à avoir en main la journée du rallye sont :

- Permis de conduire obligatoire pour le membre de l'équipage inscrit comme pilote
- Certificat d'immatriculation du véhicule inscrit
- Preuve d'assurance responsabilité publique couvrant le véhicule inscrit
- Dans le cas où le propriétaire du véhicule n'est pas inscrit comme pilote ou copilote, une autorisation écrite du propriétaire est nécessaire
- Pour tout participant (pilote et copilote) n'ayant pas l'âge de la majorité, une permission écrite signée par un des parents ou tuteurs

EXCLUSION ET PÉNALITÉ

Tout manquement au code de la sécurité routière ou du non-respect des zones de silence, soit par les compétiteurs ou par leur équipe de service **entraînera l'exclusion** de l'équipage.

De même, à la suite de l'inspection technique, si vous n'avez pas vos **papiers valides** (assurance, immatriculation, permis de conduire) avec vous, ou une copie et/ou que la voiture n'est pas jugée comme sécuritaire, les organisateurs se réservent le droit de refuser que la voiture re/prenne le départ.

Aucune boisson alcoolisée ne sera tolérée dans l'aire de service avant la fin du rallye, c'est-à-dire avant le podium.

~~Les pénalités prévues au RNR.VI.B seront remplacées par:
30 secondes de pénalité par élément de chicane déplacé ou tombé. Une chicane prise ex : gauche droite-
gauche au lieu de droite gauche droite est considéré comme une chicane déplacée. À noter que le temps
long de la spéciale sera accordé pour toute équipe n'effectuant pas le parcours prévu.~~

~~Les équipages doivent parcourir toutes les épreuves de classement selon l'ordre établi par les
organisateur sous peine de disqualification~~

Les pénalités liées au contact d'un cône dans une spéciale seront de 30 secondes par cône. Le hors parcours, lorsqu'un compétiteur court-circuite une chicane, ou se trompe de chemin, se fera appliquer automatiquement le temps long pour la spéciale. Si l'équipage fait une sortie de route, bris mécanique, ou reste prit, elle se fera remorquer. Si l'équipe réussit à terminer la spéciale avec l'aide des sweeps, elle reçoit son temps réel, même si cela dépasse le temps long.

Redépart: si l'équipage, ayant eu un bris mécanique et/ou un DNF, veut faire un redépart, elle doit demander au Quartier général. Elle se fera donner une pénalité de 10:00, et les temps longs sur les spéciales non complétées. Les pénalités pour service illégal seront également appliquées.

RECONNAISSANCE ET TRANSPORT

Un cahier de route avec indications de type tulipe pour les transports sera remis à chaque équipage. La reconnaissance se déroulera en convoi sur un seul passage.

Aucun cahier de notes descriptives ne sera distribué. Il reviendra à chaque équipage de faire leurs propres notes descriptives durant les tours de reconnaissance.

RÉCOMPENSES

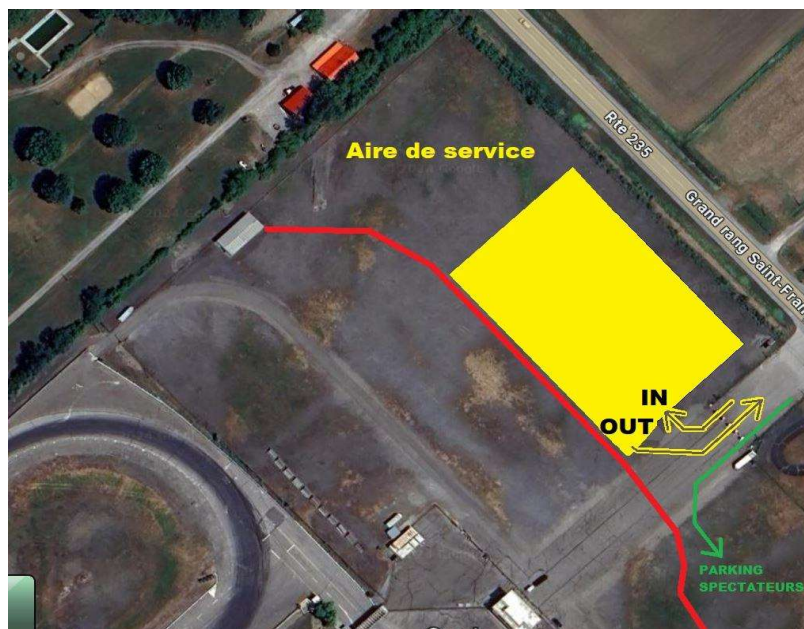
~~Des plaques seront remises aux trois premiers équipages de la classe 2RM et de la classe 4RM. Des prix de présences seront tirés et remis aux participants.~~

Si vous voulez participer en tant que bénévole, contactez David Olivier Blouin par Facebook Messenger, courriel au David-Olivier.blouin@live.fr ou par téléphone au 581-982-3240

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas de communiquer avec Jonathan G. Desgroseilliers par courriel au jonathan.g.desgroseilliers@gmail.com, par Facebook Messenger ou par téléphone au 514-708-7353

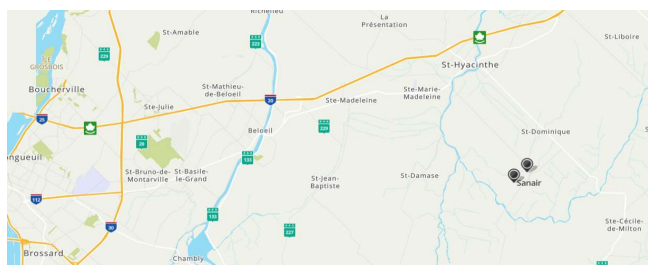
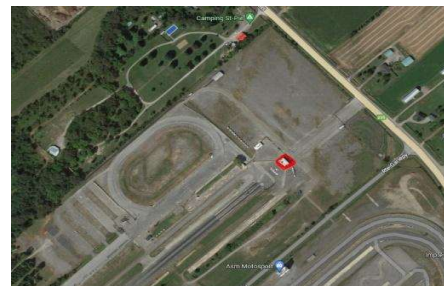
Il est aussi possible d'envoyer vos questions au info@casll.qc.ca ou visitez notre groupe Facebook, Club Autos Sport La Licorne.

Au plaisir de vous voir en grand nombre !
Le comité organisateur du RallyeX de Sanair 2024



HQ / Quartier Général

Sera situé au 2^e étage de la tour



ANNEXE CÔTE-À-CÔTE (SXS)

- La présence Des véhicules utilitaires à quatre roues de type côte à côte sont maintenant permis lors des événements de rallye-cross avec un encadrement précis.
- Le pilote et le co-pilote doivent suivre ou avoir suivi une formation sanctionnée par RSQ ou avoir déjà été détenteurs d'une licence de course RSQ ou CARS.
- Quoique nous recommandons la présence d'un co-pilote, la course en côte-à-côte peut être faite sans co-pilote. Toutefois dans une telle situation, le pilote doit être en mesure de faire son propre calcul de temps.
- **Il est important d'avoir le nécessaire pour les transits à l'extérieur du site.**

Châssis:

- Tous les véhicules doivent utiliser le châssis d'origine et conserver leur apparence d'origine.
- Le châssis d'origine se définit comme suit: les rails inférieurs principaux longeant les côtés intérieurs du véhicule et les tubes avant et arrière qui les relient.
- Le châssis peut être modifié pour en améliorer la durabilité et la force, mais doit conserver la longueur, la largeur et la configuration d'origine.

Armature de sécurité

- La structure supérieure tubulaire de l'habitacle ou sa cage de protection doit être conservée.
- Quel que soit le cas, le haut de la cage de protection ne doit pas être plus bas que le haut du casque du pilote en position normale de conduite.
- Aucun véhicule comportant des dommages à la cage de protection ou à ses composantes ne peut compétitionner.

Motorisation

- La motorisation doit être d'origine.

Portières

- Des portières fixes ou à charnières sont obligatoires.
- Les portières à charnières doivent se verrouiller positivement et ne pas s'ouvrir dans le cas d'un impact ou d'un capotage. On peut utiliser des sangles supplémentaires pour éviter qu'elles s'ouvrent accidentellement.
- Les portières doivent être faites d'un matériau rigide et être de demi-grandeur, au moins.

Toit

- Les panneaux de toit doivent être faits d'un matériau rigide.

Filets de fenêtres

- Le véhicule doit être équipé de filets de fenêtres.
- Les filets de fenêtres doivent satisfaire aux normes de la FIA ou de la certification SFI.

Roues et pneus

- Tout pneu produit en série pour les vtt ou le marché automobile est permis.
- Les pneus doivent respecter l'article 12.4.3 du règlement CARS 2023.
- Les pneus pour VRH sont interdits.
- Si l'organisateur décrète que les pneus d'un véhicule endommagent trop la route, ces pneus peuvent être interdits.
- Les entretoises de roues, les roues avec des déports mineurs et les kits de suspension à voie large disponibles dans le commerce sont permis.

La meilleure stratégie pour ne pas avoir de surprise serait d'écrire aux organisateurs avant l'événement et de leur montrer vos pneus si vous n'êtes pas certain!

Parebrise et fenêtres

- Un parebrise ou un déflecteur d'air, des fenêtres latérales et arrière sont permis.
- Un parebrise ou un déflecteur d'air doit être fait de verre sécuritaire automobile, de Lexan/polycarbonate ou d'un grillage de métal assez fin pour retenir les cailloux, sécuritairement fixé.
- Les parebrise, déflecteurs d'air et fenêtres de polycarbonate doivent avoir une épaisseur d'au moins 6mm.
- Il est interdit de percer des trous dans la cage de protection pour y fixer le parebrise, les déflecteurs d'air et les fenêtres.

Divers

- Les roues de secours et les objets transportés doivent être retirés.
- Les sièges d'origine peuvent être remplacés par des sièges de course fixés sécuritairement au châssis.
- Les occupants doivent porter un casque fermé avec une visière complète ou avec des lunettes conformes à l'article RNR 11.1.6 ou portant l'inscription Snell Memorial Foundation M2010 ou plus récent.
- Les occupants doivent s'attacher avec des harnais de sécurité à quatre points. La date de péremption ne sera pas exigée, mais les harnais doivent être en bonne condition, sans défaut apparent.